



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **10 septembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

Présents :

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Sylvain HARLE - M. Denis JOLY - Mme Monique CATELIN-PENAUD - Mme Marie Isabelle VENTURA - M. Abilio ALVES - M. Philippe HERCYK - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Jean SZEWCZYK

Absents :

Mme Amalia CAPITAINE - M. Alexandre MORENO - M. Lucien KLIPFEL - Mme Déborah RUYAULT - M. Guy BOISSEAU - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Laura COUDRIER

Pouvoirs :

Mme Amalia CAPITAINE pouvoir à Mme Annie MUGNIER
M. Lucien KLIPFEL pouvoir à M. Marc CLOUET
Mme Bouchra DERKAOUI pouvoir à M. François JEFFROY
M. Guy BOISSEAU pouvoir à M. Lucien CORINTHE

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	22
Nombre de Conseillers Votants	26
Date de convocation	03/09/2025
Date d'affichage	03/09/2025

Objet : Création d'un tarif journalier semaine pour la location de la salle des fêtes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 20-11-119 du conseil municipal du 19 novembre 2020 fixant les tarifs de location des espaces communaux, foyer Joseph Gauthron, salle C, Algéco du parc de la Mairie, et revalorisation des tarifs des locations de salle,

VU la délibération 23-11-75 du conseil municipal du 23 novembre 2023 validant le règlement intérieur et revalorisation des tarifs de la salle des fêtes,

VU la délibération 24-09-50 du conseil municipal du 26 septembre 2024 fixant les tarifs de location de la salle « Roger Donnet » et la salle nommée « Al'géco »,

VU la délibération 25-06-35 du conseil municipal du 04 juin 2025, fixant les tarifs et la mise à jour de la politique de location des salles municipales,

CONSIDÉRANT que les demandes de location journalière semaine de la salle des fêtes sont de plus en plus importantes,

CONSIDÉRANT qu'actuellement, la grille tarifaire ne prévoit pas de tarif spécifique pour une utilisation en journée en semaine (hors soirées et week-ends), ce qui limite la capacité de réponse adaptée à ces demandes,

Entendu l'exposé de Monsieur Ferdinando CITO, Maire adjoint aux Associations, Sports, Loisirs, Culture

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté, **DECIDE**

Pour : 16

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir M. Lucien KLIPFEL) - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Ludovic LEFFET - Mme Annie MUGNIER (pouvoir Mme Amalia CAPITAINÉ) - M. Sylvain HARLE - M. Denis JOLY - Mme Monique CATELIN-PENAUD - Mme Marie Isabelle VENTURA - M. Abilio ALVES - M. Jean SZEWCZYK

Abstention : 10

Mme Régine BULTEL - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY (pouvoir Mme Bouchra DERKAOUI) - M. Philippe HERCYK - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME - M. Lucien CORINTHE (pouvoir M. Guy BOISSEAU) - M. Michaël CAVALIERI

Article 1 : DE CREER un tarif journalier semaine applicable aux locations de la salle des fêtes du lundi au vendredi, de 8h à 18h, pour la salle des fêtes. Toutefois la mise à disposition de la salle pour les services municipaux et les écoles de la ville restera prioritaire.

Article 2 : D'INTEGRER ce nouveau tarif à la grille existante des locations des salles municipales.

SALLE ROGER DONNET		
Périodes - Catégorie d'utilisateurs	Tarif en euros TTC	
	Groslyaisien et/ou personnel	Extérieur
Samedi ou dimanche	1 200,00 €	1 500,00 €
Week end	2 000,00 €	2 500,00 €
Journée en semaine	1 000,00 €	1 300,00 €
- Les écoles (spectacles, animations autorisées par la ville) - Le Centre Belle Alliance - Les associations dans l'exercice de leurs activités habituelles hebdomadaires suivant le planning établi par la ville - Les associations locales et caritatives pour une manifestation dans le cadre de leur activité une fois par an.	Gratuité	
Caution (le dépôt d'une caution est également dû pour la mise à disposition à titre gratuit (sauf activités associatives hebdomadaires, écoles et Centre Belle Alliance)	1 500,00 €	

GYMNASE JACK PICHERY		
Périodes - Catégorie d'utilisateurs	Tarif en euros TTC	
	Groslaysien et/ou Personnel	Extérieur
Samedi ou dimanche	1 200,00 €	1 500,00 €
Week end	2 000,00 €	2 500,00 €
Journée en semaine	1 000,00 €	1 300,00 €
- Les écoles (spectacles, animations autorisées par la ville) - Le Centre Belle Alliance - Les associations dans l'exercice de leurs activités habituelles hebdomadaires suivant le planning établi par la ville - Les associations locales et caritatives pour une manifestation dans le cadre de leur activité une fois par an.	Gratuité	
CAUTION Le dépôt d'une caution est également dû pour la mise à disposition à titre gratuit (sauf activités associatives hebdomadaires, écoles et Centre Belle Alliance)	1 500,00 €	

SALLE AL'GÉKO des GLAISIERES Horaires 19h30 à 22h15 maximum	
Catégorie d'utilisateurs	Tarif en euros TTC
Réunions non festives liées à des activités professionnelles (réunion de syndic, assemblée générale de copropriété...), personnes individuelles ou personnes ou associations extérieures à Groslay	60,00 €
CAUTION Le dépôt d'une caution est également dû pour la mise à disposition à titre gratuit (sauf activités associatives hebdomadaires, écoles et Centre Belle Alliance)	200,00 €

SALLE C Horaires 19h30 à 22h30 maximum	
Catégorie d'utilisateurs	Tarif en euros TTC
Réunions non festives liées à des activités professionnelles (réunion de syndic, assemblée générale de copropriété...), à des personnes individuelles ou à des personnes ou associations extérieures à Groslay	60,00 €
CAUTION Le dépôt d'une caution est également dû pour la mise à disposition à titre gratuit (sauf activités associatives hebdomadaires, écoles et Centre Belle Alliance)	200,00 €

Foyer « JOSEPH GAUTHRON » Horaires 17h30 à 20h30 maximum	
Catégorie d'utilisateurs	Tarif en euros TTC
Réunions non festives liées à des activités professionnelles (réunion de syndic, assemblée générale de copropriété...), à des personnes individuelles ou à des personnes ou associations extérieures à Groslay	60,00 €
CAUTION Le dépôt d'une caution est également dû pour la mise à disposition à titre gratuit (sauf activités associatives hebdomadaires, écoles et Centre Belle Alliance)	200,00 €

SALLE DES FÊTES		
Périodes - Catégorie d'utilisateurs	Tarif en euros TTC	
	Groslaysien et/ou personnel	Extérieur
Journée en semaine	600,00 €	1 000,00 €
Soirée en semaine	500,00 €	800,00 €
Samedi ou dimanche	700,00 €	1 500,00 €
Week end	1 000,00 €	2 000,00 €
Vin d'honneur (14h00-18h00)	150,00 €	Non loué
<ul style="list-style-type: none"> - Les écoles (spectacles, animations autorisées par la ville) - Le Centre Belle Alliance - Les associations dans l'exercice de leurs activités habituelles hebdomadaires suivant le planning établi par la ville - Les associations locales et caritatives pour une manifestation dans le cadre de leur activité une fois par an 	Gratuité	
CAUTION Le dépôt d'une caution est également dû pour la mise à disposition à titre gratuit (sauf activités associatives hebdomadaires, écoles et Centre Belle Alliance)	1 500,00 €	

Article 2 : Les recettes seront inscrites au budget communal.

Publiée - Notifiée le
 Certifiée exécutoire par le Maire,

Le

Patrick CANCOUET



Le secrétaire de séance
 Mme Jennifer NUNES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
 095-219502887-20250910-25-09-48-DE
 Date de télétransmission : 15/09/2025
 Date de réception préfecture : 15/09/2025